Marché aux bestiaux

Autre dénomination : Marché Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pierre (Marché aux Bestiaux) dit Marché de Sceaux
Date de construction : 1670-1678
Adresse : 146-148 avenue du Général Leclerc (ancienne route d'Orléans)
Destination : marché et foire aux bestiaux, habitation, gendarmerie, pépinières

L'histoire de l'ancien marché aux bestiaux de Sceaux est étroitement liée à celle du domaine des Colbert et de la corporation des bouchers de Paris. Sa disparition s'inscrit quant à elle dans une histoire plus récente de politique du logement.

De Bourg-la-Reine à Sceaux

Créé en 1610 par la famille Potier dans leur seigneurie à Bourg-la-Reine, le marché aux bestiaux doit permettre la vente de bétail entre éleveurs de diverses provinces et marchands bouchers parisiens, et d'en dégager des droits afférents. L'autorisation royale reçue à cette date entraîne la construction de tout le nécessaire aux marchands : halles, étales, bans. Le marché avait alors lieu le lundi et deux foires étaient organisées le 1er septembre et le 7 janvier. Face à son succès, deux autres jours de foires sont ajoutés les 19 et 27 avril à partir de 1619.
En 1667, sous l'impulsion de René Potier qui souhaite préserver les revenus qu'il tire du marché des convoitises des religieuses de Montmartre, le marché aux bestiaux est transféré à Sceaux sur autorisation du roi et celui de Bourg-la-Reine disparaît.
Jean-Baptiste Colbert, qui acquiert en 1670 ce qui deviendra son domaine à Sceaux, fait installer le marché dans son parc, sur la route d'Orléans. Il met alors tout en œuvre pour favoriser son expansion : développer les routes pour faciliter le voyage des animaux, diminuer les droits d'entrées et de sorties du marché pour augmenter ses bénéfices, ajout d'un second jour de marché le jeudi, et enfin, suppression de la concurrence du marché de Poissy à partir de 1671 lorsque Louis XIV attribue au marché de Sceaux l'exclusivité de la vente de bestiaux de boucherie.
Les bouchers de Paris ont alors l'obligation de se fournir auprès du marché de Sceaux, qui a le monopole de la vente de bœufs et de moutons dans un rayon de 80 kilomètres autour de la capitale. Cette obligation de lieu et de date pour le commerce de viande a pour objectif d'atteindre un prix raisonnable, grâce à une offre abondante sur le marché unique et la concurrence entre éleveurs. Une interdiction formelle est faite pour l'achat de bestiaux par les bouchers aux marchands forains croisés sur les routes alentours.
La liaison du marché au domaine de Colbert offre par ailleurs un dernier atout important : les eaux du château alimentent l'espace commercial, comme l'indique un plan de 1823 matérialisant les robinets près de l'Orangerie, régulateurs du conduit menant à l'abreuvoir. Une ouverture circulaire à l'angle nord-est du marché témoigne aussi de ce réseau.

L'âge d'or du marché

Esthétiquement, le marché s'apparente à l'habitat rural du XVIIe et XVIIIe siècles.
Au départ, il était simplement composé d'une cour centrale - qui sera pavée à partir de 1677 à la demande des marchands forains – d'une haute clôture d'enceinte et de bâtiments servant d'abris pour les bêtes. Devant le marché était aménagé un abreuvoir pour les bêtes, qui fut

agrandi au XVIIIe siècle. Il n'existe pas de plans de ces constructions initiales. Jugées insuffisantes, des travaux sont lancés pour réaliser deux hôtelleries avec écuries de part et d'autre de l'entrée pour accueillir éleveurs et bouchers, des hangars et une chapelle à plan en croix grecque bénie en 1678. De plus, des portes sont percées dans le mur d'enceinte pour communiquer avec les allées du château. Le plan le plus ancien du marché, datant de 1694, témoigne de cette distribution après travaux. Plus tardivement, les cartes de Cassini (XVIIIe siècle) et de l'Etat-major (XIXe siècle) attestent aussi de la présence du marché et de son organisation. Le marché n'est pas placé dans l'alignement de la route d'Orléans – sauf l'abreuvoir qui borde l'axe - mais parallèle à l'allée d'Honneur. Les hôtelleries, de trente mètres de façade sur quarante de profondeur chacune, symétriques, constituent la façade principale d'une largeur totale de 160 mètres. Les étables se développent de chaque côté sur environ 200 mètres de longueur et la chapelle est placée en fond de cour. Au sein des hôtelleries, le bâtiment gauche comprend sur deux niveaux – rez-de-chaussée et premier étage – plusieurs logements ainsi qu'un espace pour se restaurer et des remises. L'hôtellerie de droite abrite la partie administrative, c'est-à-dire le lieu où les bestiaux sont déclarés et enregistrés afin d'entrer sur le marché et où les transactions entre éleveurs et acheteurs sont répertoriées. Des coursives entourent le premier étage au fond des cours, comme en témoignent des photographies anciennes.

Du corporatisme à la déchéance du marché

Jean-Baptiste Colbert décède en 1683. Sa famille hérite du marché et les tuteurs des enfants du marquis de Seignelay le vendent quelques années plus tard, en 1700, à la communauté des Maîtres marchands bouchers de la ville et faubourgs de Paris. Le marché subsiste donc, mais il s'affaiblit peu à peu. Avec cette cession, les portes de l'enceinte menant au Château sont condamnées. D'autre part, cette acquisition donne lieu dans le même temps au rétablissement du marché de Poissy à la même date par la corporation des marchands bouchers. Cette concurrence est défavorable au marché de Sceaux, moins bien placé géographiquement pour le gros bétail.
Le marché connaît quelques modifications d'usage à cette période, puisqu'en 1778 est ajoutée une audience de la justice de Sceaux – deux pièces pour une salle d'audience et une chambre du Conseil – dans le bâtiment de l'hôtellerie de droite. La Révolution française marque ensuite la prochaine étape de changement dans la gestion du marché, puisque l'Etat en prend le contrôle et la chapelle est définitivement fermée en 1793. Le système des marchés obligatoires disparaît à ce moment-là et celui de Sceaux repasse au rang de marché local.

Tentative de restauration et fin du marché

Le XIXe siècle est l'époque de la réhabilitation de l'ensemble du marché aux bestiaux. Des travaux sont en effet engagés à partir de 1808 sous la direction de l'architecte Pierre Athanase Gange pour refaire la maçonnerie extérieure, la serrurerie, le changement des portes et fenêtres et la reprise des décors intérieurs. Cette restauration répondait à une dégradation globale des bâtiments, du fait d'infiltrations et du mauvais état des couvertures. Après ces premiers travaux, le marché passe d'une gestion étatique à celle de la ville de Paris en 1811. De nouveaux chantiers sont lancés, cette fois sous la direction de l'architecte Paul Molinos : construction de plusieurs abris pour distinguer les races, installation de la gendarmerie dans le bâtiment de l'hôtellerie droite, transformation des étables en bergeries et attribution de quatre bâtiments près de l'ancienne chapelle pour les bœufs. La cour centrale est à cette époque divisée en deux pour les moutons d'une part et les bœufs de l'autre, et de nouveaux passages cocher sont aménagés pour mener à la route d'Orléans.
En parallèle à cette restauration patrimoniale, les marchés obligatoires de bestiaux sont rétablis – Sceaux, Poissy, la halle aux veaux à Paris, le marché de La Chapelle - et la ville de Paris perçoit une taxe de 3,5% sur les transactions par le biais de la Caisse de Poissy. Dans les faits, un écart est observé entre cette obligation et la pratique : plus de la moitié des bouchers parisiens s'approvisionnent auprès de leurs pairs plutôt qu'aux marchés obligatoires. La libéralisation progressive du métier de boucher liée à la tolérance des contrevenants à l'obligation aboutit à

la fin des marchés obligatoires par décret impérial du 24 février 1858.
Le marché aux bestiaux de Sceaux est fermé en 1867, après achèvement de la construction de la halle de la Villette à Paris. Les bâtiments restent à l'abandon plusieurs années avant d'être en partie – ancienne hôtellerie et terrains - vendus au marquis de Trévise en 1881. L'ancienne gendarmerie trouve acquéreur isolément en 1880.

Les pépinières Nomblot-Bruneau

Les lots les plus vastes, appartenant au marquis de Trévise, semblent par la suite avoir été loués dès 1881 pour en faire des pépinières. Au départ, les locataires sont les Bruneau, Désiré Bruneau et son épouse Henriette Haass y vivent avec leur fille, Rosine Bruneau. Le père, Désiré Bruneau est pépiniériste. Alfred Nomblot et Rosine Bruneau se marient en 1894 et vivent alors avec les parents de cette dernière. L'activité de Désiré Bruneau (décédé en 1901) et d'Alfred Nomblot entraîne un changement de destination de l'ancien marché, et donc des modifications importantes de l'espace : démolition des bergeries des deux ailes, des quatre bouveries, de la halle aux veaux et des espaces pour les moutons. L'abreuvoir de l'entrée est comblé et le pavage de la cour centrale retiré pour permettre le développement des cultures. Les locataires, Charles Alfred Nomblot et Henriette Rosine Bruneau se rendent progressivement acquéreurs entre 1921 et 1934 des terrains et bâtiments qu'ils occupent. Outre les démolitions, ils adaptent les lieux à leurs besoins : ils ferment un passage cocher, la coursive de l'hôtellerie gauche qui permet de distribuer les appartements de la famille, remplacent l'escalier rampe sur rampe par un escalier à paliers et transforment les granges, remises et écuries en locaux horticoles. Rosine Bruneau et Charles Nomblot décèdent tous deux à Sceaux, respectivement en 1939 et 1948.
Les bâtiments restent en partie occupés par la famille Nomblot-Bruneau pendant soixante-dix ans. Des photographies aériennes prises par l'IGN témoignent de la présence de cette exploitation horticole entre les années 1920 et 1950.
Il semble que la famille Detienne ait racheté l'une des deux hôtelleries - la plus au Nord - car en 1953, un permis de construire est déposé à la mairie et des travaux sont commandités par eux auprès de l'architecte DPLG Raymond Lopez. Ce dernier s'occupe d'accoler un nouveau bâtiment à l'existant pour ajouter à l'ensemble quatre chambres, une salle de jeux, deux salles d'eau (WC et bains) et un vestibule. Il aménage par ailleurs dans la partie ancienne un living-room et une cuisine. Ainsi, les usages précédents de remise, sellier et grenier sont supprimés pour créer une habitation. Le chauffage et l'électricité sont installés et la création de chiens assis dans la toiture améliore la luminosité de la partie haute du bâtiment.
L'acquisition de cette hôtellerie par la famille Detienne peut dater d'avant 1953. En effet, Jean Eugène Georges Detienne était marié à Claude Mélanie Gaume, et la famille Gaume est présente au 144 puis au 146 route d'Orléans dans les recensements de 1931 et 1936.

Naissance du Petit Chambord et des résidences allée d'Honneur, allée de Trévise et Le Chambord/Lambert

Dans les années 1950, la municipalité tout comme la préfecture de la Seine mesurent l'urgence de la construction de logements. À Sceaux, la population est passée de 10 601 habitants en 1954 à 19 024 en 1962. Des logements sont construits sur toute la commune, individuels au départ comme avec la Cité Sellier, puis sous forme d'immeubles collectifs. Les projets sont nombreux, et la municipalité soutient notamment les réalisations de la société Terre et Famille qui œuvre dans divers quartiers (Sablons, rue des Filmins, rues Hyppolite Boulogne et Raymond Py). À cela s'ajoute bientôt la suppression des classes primaires du lycée Lakanal. Les terrains de l'ancien marché deviennent alors convoités dès 1955 pour un double projet d'habitat collectif et de groupe scolaire. L'acquisition amiable des terrains des pépinières Nomblot et de ses voisins est privilégiée à l'expropriation, bien que cette dernière forme ne soit pas exclue à l'époque face à l'urgence de la situation.
La première opération dont le chantier est lancé avant 1958 est celle de l'allée d'Honneur, jouxtant le mur d'enceinte nord de l'ancien marché. L'ensemble résidentiel est composé de quatre bâtiments formant chacun un V, d'une hauteur de trois à cinq niveaux. En parallèle, une voie privée carrossable est créée le long et entre les bâtiments.

Voie privée carrossable est créée le long et entre les bâtiments.
Viennent ensuite quasiment simultanément la construction du groupe scolaire du Petit Chambord et de la résidence allée de Trévise. Ils furent construits au sein même de l'ancienne enceinte du marché et sur les anciennes pépinières Nomblot Bruneau. Les hôtelleries furent conservées et les nouvelles constructions furent implantées en retrait par rapport à elles. Les travaux de construction de l'école ont été engagés en octobre 1960 et son ouverture est intervenue en septembre 1961. L'ensemble de la résidence allée de Trévise, porté par la société Désiré Bruneau et réalisé par les architectes Jean-Paul et Jacques Chauliat, comprend 132 logements répartis entre cinq bâtiments de cinq ou six niveaux. Une voie de desserte est créée entre l'école et les nouveaux immeubles, qui prend le nom d'allée de Trévise : elle est le prolongement de la voie privée desservant les anciens établissements Nomblot. L'urbanisation des différentes parcelles de l'ancien marché aux bestiaux s'accompagne donc du percement de voies prenant appui sur des chemins existants ou l'ancien tracé du mur d'enceinte.
La dernière résidence construite au début des années 1960, en partie au niveau de l'ancien abreuvoir du marché, qui mit plus de temps à sortir de terre du fait des pourparlers avec les divers propriétaires des parcelles mitoyennes, est celle conçue par l'architecte DPLG Louis Barailla pour la SCI Le Chambord. Le projet, situé au croisement de l'allée de Trévise et de l'avenue du Général Leclerc, prévoyait au départ la construction d'un petit immeuble de quatre étages, mais il prit de l'envergure à la demande de la préfecture de la Seine, passant à dix niveaux de hauteur. Sa forme en boomerang permet d'utiliser au maximum la parcelle d'angle et de répondre aux formes en V de la résidence allée de Trévise qui le jouxte, tout en laissant un espace vert côté cour.

Inscription patrimoniale

Les façades et toitures des deux hôtelleries de l'ancien marché aux bestiaux, datant du XVIIe siècle soit de la campagne principale de construction, sont inscrites par arrêté du 23 novembre 1992 à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Pour en savoir davantage, notamment :

R. BARBIER, "Le marché de Sceaux", in Bulletin des Amis de Sceaux, 1933, p.30-73

Cour pavée d'une hôtellerie de l'ancien marché aux bestiaux





+ 1

VILLE DE
SCEAUX
À LA CROISÉE DES TALENTS

HÔT

HO

DU LUNDI

SUIVRE L'ACTUALITE DE LA VILLE

RÉALISATION **STRATIS**